

## **4152 Travailleurs sociaux/travailleuses sociales**

Les travailleurs sociaux aident les personnes, les couples, les familles, les groupes, les collectivités et les organismes à acquérir les compétences et les ressources dont ils ont besoin pour améliorer leur fonctionnement en société, et ils offrent des services de counseling, de thérapie et de référence à d'autres services de soutien social. Les travailleurs sociaux comblent également d'autres besoins de la société en matière de chômage, de racisme et de pauvreté. Ils travaillent dans des centres hospitaliers, des conseils et commissions scolaires, des organismes de services sociaux, des services de protection de l'enfance, des établissements correctionnels, des organismes communautaires, des programmes d'aide aux employés et des conseils de bandes autochtones, ou ils peuvent exercer en milieu privé.

### **Exemples d'appellations d'emploi**

- agent/agent de service social
- conseiller/conseillère de travailleurs sociaux – services sociaux
- conseiller/conseillère en gestion de cas – travail social
- consultant/consultante en gestion de cas – travail social
- consultant/consultante en service social individualisé
- consultant/consultante en travail social individualisé
- coordonnateur/coordonnatrice du travail social
- enquêteur/enquêtrice de l'aide à l'enfance
- expert-conseil/experte-conseil en travail social individualisé
- intervenant social/intervenante sociale
- officier/officière de service social – Forces armées
- superviseur/superviseuse de travailleurs sociaux
- superviseur/superviseuse des services sociaux
- superviseur/superviseuse des services sociaux individualisés
- travailleur social agréé/travailleuse sociale agréée
- travailleur social autorisé/travailleuse sociale autorisée
- travailleur social/travailleuse sociale
- travailleur social/travailleuse sociale – psychiatrie
- travailleur social/travailleuse sociale – secteur médical
- travailleur social/travailleuse sociale de groupe
- travailleur social/travailleuse sociale en bien-être de l'enfance
- travailleur social/travailleuse sociale en gériatrie
- travailleur social/travailleuse sociale en gestion de cas
- travailleur social/travailleuse sociale en milieu scolaire
- travailleur social/travailleuse sociale en toxicomanie
- travailleur social/travailleuse sociale responsable de l'aide à l'enfance
- travailleur social/travailleuse sociale spécialiste de cas individualisés
- travailleur social/travailleuse sociale spécialiste de cas individuels
- travailleur social/travailleuse sociale spécialiste en aide aux familles
- travailleur social/travailleuse sociale spécialiste en aide familiale
- travailleur social/travailleuse sociale spécialiste en assistance individuelle

## **Fonctions principales**

Les travailleurs sociaux exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- rencontrer les clients individuellement, en famille ou en groupe pour évaluer leur situation et leurs problèmes et déterminer la nature des services dont ils ont besoin;
- conseiller les clients et leur offrir de la thérapie pour les aider à acquérir les aptitudes nécessaires pour régler leurs problèmes sociaux et personnels;
- prévoir des programmes d'aide à l'intention des clients, notamment un service de référence aux organismes qui offrent de l'aide financière, de l'aide juridique, des services d'hébergement, des soins médicaux et autres services;
- enquêter sur les cas de mauvais traitements ou de négligence envers les enfants et prendre les mesures de protection permises qui s'imposent, au besoin;
- faire partie d'une équipe multidisciplinaire de spécialistes intervenant auprès de groupes de clients;
- défendre les intérêts de groupes de clients dans la collectivité, faire pression pour obtenir des solutions aux problèmes qui touchent directement ces groupes et élaborer des programmes de prévention et d'intervention pour satisfaire les besoins de la collectivité;
- élaborer des politiques sociales ou donner des conseils sur celles-ci, mener des recherches sociales et aider au développement communautaire;
- fournir des services de médiation et d'évaluation psychosociale;
- évaluer l'efficacité des programmes de counseling et de services sociaux;
- fournir, au besoin, des services d'information publique et de consultation auprès des professionnels ou des groupes au sujet des services, des questions et des méthodes de counseling;
- superviser, s'il y a lieu, d'autres travailleurs sociaux.
- Les travailleurs sociaux peuvent se spécialiser dans des champs de pratique comme la protection de l'enfance, les services à la famille, les services correctionnels, la gérontologie ou l'alcoolisme et la toxicomanie.

## **Conditions d'accès à la profession**

- Un baccalauréat en travail social est exigé à Terre-Neuve et Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Colombie-Britannique, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest.
- En Alberta, un baccalauréat ou un diplôme en travail social est exigé.
- En Saskatchewan, un baccalauréat en travail social est habituellement exigé.
- Un stage pratique sous surveillance est habituellement exigé.
- La réussite aux examens écrits et oraux de la province peut être exigée.

- L'appartenance à un organisme de réglementation provincial est exigée à Terre-Neuve et Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et en Alberta pour exercer la profession de travailleur social.
- L'emploi des titres professionnels « travailleur social » et « travailleur social autorisé » est réglementé dans toutes les provinces.
- L'appartenance à une association provinciale de travailleurs sociaux est habituellement exigée.

### **Appellations à ne pas confondre**

- *Conseillers/conseillères d'orientation et conseillers/conseillères en information scolaire et professionnelle* ([4143](#))
- *Directeurs/directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels* ([0314](#))
- *Thérapeutes conjugaux/thérapeutes conjugales, thérapeutes familiaux/thérapeutes familiales et personnel assimilé* ([4153](#))
- *Travailleurs/travailleuses des services communautaires et sociaux* ([4212](#))